

# Stage « ouvrier ou de chantier » en cycle DEEA

Diplôme d'études en architecture

## NOTE EXPLICATIVE

Cette note rappelle les objectifs du stage de type « ouvrier ou de chantier » qui doit être réalisé par l'étudiant au cours ou à la fin de la première année d'étude.

### **Objectif du stage**

Première rencontre avec le monde de la production du cadre bâti, le stage en entreprise a pour but de sensibiliser les étudiants au mode de production d'une entreprise de bâtiment.

Le stage poursuit les objectifs suivants :

- La découverte du processus de construction ;
- L'observation des compétences techniques et des rapports humains ;
- La connaissance des protagonistes de l'acte de bâtir : le client, l'architecte, les intervenants techniques et administratifs ;
- L'approche de la dimension économique de la réalisation du projet.

### **Organisme d'accueil**

Le stage s'effectue soit dans une entreprise de gros œuvre ou de second œuvre, soit dans une entreprise travaillant pour la construction (production de matériaux, produits semi-finis, structures, etc ...)

### **Organisation pratique**

Le stage "ouvrier et/ou de chantier" doit être effectué entre le premier et le second semestre de première année, durant la période prévue au calendrier des études. A titre exceptionnel, il peut être suivi ou prolongé durant les mois de juillet et août avant l'entrée en L2.

L'étudiant doit tenir compte des dates de la session de rattrapage du mois d'août afin d'être libre de participer aux examens les cas échéant.

L'étudiant doit remplir et faire signer par l'entreprise d'accueil une fiche descriptive. Cette fiche sera à remettre au secrétariat pédagogique de l'école dès que l'entreprise d'accueil est déterminée.

Les étudiants souhaitant effectuer leur stage à l'étranger doivent effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin de bénéficier d'une couverture sociale suffisante.

## **Validation – rapport de stage**

Un rapport de stage devra impérativement être rendu dans le mois qui suit la fin du stage ou la fin des périodes de stage, si le stage se déroule sur plusieurs périodes au cours de la même année universitaire.

Des crédits ECTS sont associés à la période de stage. L'inscription administrative en 2eme année n'est possible que si le stage ouvrier est validé.

Le rapport de stage ne doit pas avoir un caractère seulement narratif ou descriptif. L'étudiant doit procéder à une analyse de son expérience, mise en rapport avec les savoirs acquis à l'école, et affirmer une position critique personnelle argumentée.

Le rapport doit faire apparaître, au minimum :

- La description succincte de la structure de l'entreprise ;
- La description des tâches remplies par l'entreprise ;
- L'analyse des relations entre l'entreprise et ses partenaires.

Il est souhaitable que l'étudiant demande à observer et/ou participer aux différentes tâches et s'intéresse au contexte socio-économique et aux contraintes diverses vécues par l'entreprise.

Le rapport se limitera à une dizaine de pages au format A4. Les illustrations sont indispensables. On préférera les croquis personnels à des reproductions de documentations « standards » ou à de banales photographies. En tout état de cause, les illustrations doivent participer au propos. Les auteurs des illustrations et photographies, ou à défaut la provenance des documents utilisés, doivent être mentionnés. De la même manière, les sources des parties de texte empruntés à d'autres auteurs doivent obligatoirement être citées.

Une qualité particulière de présentation est exigée (mise en page, composition). La cohérence du propos et naturellement l'orthographe doivent être soignés. Les rapports ne présentant pas ces exigences minimum ne seront pas corrigés. Le plagiat sera sanctionné.